



Mairie
de
Pontigny
89230

Tél. : 03 86 47 42 87
Fax : 03 86 47 43 55

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PONTIGNY

Séance du 15 février 2021
20h à la mairie

Présents : CHERRIER C. - CORNAT G. – De CUYPER L. - DEGRYSE P. – DELAGNEAU L. - DOMICE S. – ESTEVE T. - GAGNEPAIN M. – HAMELIN M. – HELLE P. - LAMARE A. – LOFFROY J. - MAUFROY E. – MEYER T.

Absent excusé : BOULMIER K (donne pouvoir à Mme LOFFROY)

Secrétaire de séance : DOMICE S.

Validation du compte rendu du Conseil du 14 décembre 2020, validé à l'unanimité.

Ordre du jour

- ❖ Contribution SDIS 2021
- ❖ Enedis
- ❖ Election nouvel(le) Adjoint(e)
- ❖ Orgue de Pontigny – Ordre de Service

- ❖ **Divers** :
 - Bus services de l'Yonne
 - Demande d'emplacement pour un camion « boucherie »
 - Services proposés aux administrés
 - ◆ Bureau de tabac – Agrément de la DGFP
 - ◆ Hypnose et massage sonore

CONTRIBUTION SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) 2021

Comme tous les ans, la Commune doit contribuer au SDIS. Le montant de cotisation pour 2021 est de 23.711,61 € (23.505,90 € en 2020). Cette somme sera mensualisée et sera de 1.975,97 €.

Mise au vote de la contribution et de la mensualisation.

Validation à l'unanimité.

ENEDIS

Mise en place d'une convention entre Enedis et la Commune pour l'installation d'un transformateur sis rue Paul Desjardins à "La Chaume au Blanc".

Terrain d'une superficie de 15m² faisant partie de l'unité foncière cadastrée AC0021 d'une superficie de 1.849m². Ledit terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.
Montant de l'indemnité 20 €.

Mise au vote de la convention avec Enedis.
Validation à l'unanimité.

ELECTION NOUVEL(LE) ADJOINT(E)

Pour des raisons professionnelles, Mme Pauline DEGRYSE se retire de son poste d'Adjointe, elle a donc adressé une lettre de démission.

Le courrier a été transmis à Monsieur le Préfet pour validation le 27 janvier qui l'a validé le 8 février 2021.

Pauline reste Membre du Conseil Municipal en tant que Conseillère.

Monsieur le Maire propose pour la remplacer à ce poste : Mme Marion GAGNEPAIN.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures ?

M. ESTEVE se porte également candidat.

Il est procédé à l'élection à bulletins secrets, puis dépouillement et résultat :

Mme GAGNEPAIN obtient 12 voix | M. ESTEVE obtient 3 voix

Mme Marion GAGNEPAIN est élue au poste de 3^{me} Adjoint.

ORGUE

Coût des travaux : soit 640.587 € HT. Un 1^{er} ordre de service a été reçu en décembre 2019.

Monsieur le Maire informe que l'OS ne sera validé que si la Commune a les 100 % de financement.

Actuellement il s'agit de 50 % de la DRAC soit 320.293 €, de 30 % de la DSIL soit 192.176 €, de 65.000 € de l'Association Orgue à Pontigny et de la Fondation du Patrimoine.

17.120 € versé par l'Association Orgue à la Fondation du Patrimoine

35.809 € de Fonds Propre de l'Association Orgue à Pontigny

62 147 € abondement par la Fondation du Patrimoine 14 % (6% de fonctionnement déduit)

2.500 € de la 3CVT avec le fond d'aide aux associations d'intérêts communautaires

2.500 € du BIVB dès que les travaux auront débuté

Il reste environ 65 000 € à trouver soit à peu près 10 %. A savoir qu'une fois l'OS signé, il sera plus facile de récolter des dons supplémentaires.

Monsieur le Maire a rencontré samedi 16 janvier les protagonistes de l'orgue, à savoir : M. BROTTIER, Technicien Conseil, Mrs QUOIRIN et DAMICO de la société QUOIRIN, M. SCAPOL, Président de l'association Orgue à Pontigny, M. PLOUX, affectataire de la Mission de France, ainsi que les deux Adjoints Pauline et Ludovic.

Ce qui en est ressorti : possibilité de scinder l'ordre de service en trois parties et de faire en fonction des moyens et non pas signer pour un ordre de service global.

Les OS ne seront engagés qu'avec les fonds présents. Rappel que les travaux doivent débuter avant octobre 2021 pour pouvoir bénéficier de la subvention de la DRAC et qu'ils doivent se terminer fin 2023.

La DRAC, via Mme LANAUD, Gestionnaire financière, avancera la somme de 96.087 € dès que le premier OS sera signé, ce qui permettra d'avoir une avance et créera le fond de roulement pour débiter les travaux.

La facture de M. BROTTIER adressée à la Commune d'un montant de 28.247,52 € HT (33.897,02 € TTC) reste en attente, elle pourrait être présentée à la DSIL pour débloquer la subvention des 30 %.

Le 1^{er} février, Monsieur le Maire a rencontré Mme DUFAY, Présidente de la Région BFC et M. ROUSSELIN pour solliciter l'aide de la Région afin de pouvoir boucler le budget et de pouvoir récupérer les 10 % manquant. Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mme la Présidente de la Région BFC, daté du 15 février: *"la Fondation Schneider s'est engagée auprès de la Commune de Pontigny, à financer la restauration de l'orgue. En cas de rupture du protocole, la Région garantira via une subvention exceptionnelle hors procédure, la restauration de l'orgue"*.

Présentation de l'OS n°1 : exécution des travaux première tranche :

CCTP chapitre 9-1 à 9-3	: Etudes et plans	: 27.650 €
CCTP chapitre 9-4	: Prestations de démontage	: 40.484 €
CCTP chapitre 9-5	: Conditionnement et transport	: 6.300 €
CCTP chapitre 9-13 -1-2	: Restauration du buffet d'orgue	: 16.150 €

Donc un total de 90.584 € HT soit 108.700,80 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de lancer ce projet après plus de 6 ans, que l'association Orgue à Pontigny et que la Commune se battent pour trouver des financements, et que c'est une chance d'obtenir 80 % de fonds public. Le fait de lancer ce projet va également permettre à certains potentiels donateurs de contribuer plus sereinement. (BIVB 2.500 € entre autres).

Les travaux sont prévus sur 3 ans.

Monsieur le Maire souhaite, au sein de la "Commission Finance", que Mme DELAGNEAU s'occupe de gérer le budget de ce dossier. Le Conseil n'y voit pas d'objection.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de M. Jean-Marie PLOUX, affectataire de l'abbatiale de Pontigny. Celui-ci informe qu'il s'agit d'un moment décisif, il rappelle que la Commune est propriétaire de l'abbatiale, qu'il est aussi propriétaire de l'orgue et que la Commune doit assurer son entretien et sa restauration. Il informe que l'association Orgue à Pontigny a réussi à réunir 90 % des sommes requises pour les travaux. Reste à trouver 65.505 euros. Le but de l'association est d'ordre culturel. Il souhaite que Monsieur le Maire signe l'Ordre de service non pas pour la totalité des travaux mais pour une première tranche et que cela soit fait rapidement sinon, les subventions obtenues disparaîtront si les travaux ne sont pas commencés le 18 octobre 2021 et terminés fin 2023.

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil de se prononcer sur l'acceptation de l'OS n°1. Après discussion, le sujet est ajourné, en effet, des Membres réclament des informations complémentaires et d'avoir du temps pour étudier la masse d'informations reçue très récemment. Il est donc envisagé une réunion exceptionnelle du Conseil avec pour ordre du jour : "Orgue à Pontigny : Ordre de service n°1", le 8 mars 2021 à la Mairie.

DIVERS

Bus des services publics de l'Yonne

Un service de proximité via un bus des services publics se présentera sur le parking du pré neuf, il sera à la disposition des habitants pour leurs démarches administratives, les démarches quotidiennes

liées à la famille, les démarches liées à la retraite, à l'emploi, pour les documents administratifs, les permis de conduire, les cartes grises, la déclaration des impôts etc. Il sera présent tous les 3^{me} lundi du mois, de 13H30 à 16H30. A partir du 15 mars.

Informations complémentaires sur le site du Conseil Départemental de l'Yonne.

Demande d'emplacement pour un camion "boucherie"

Monsieur le Maire a reçu une demande d'autorisation pour qu'un camion de vente de produits de la boucherie vienne s'installer le mercredi de 9 à 12H, sur le parking de la Mairie, ou sur la place du Préneuf.

La société est à Esnon, il s'agit de produits dit "Plaine Champenoise" (produits de boucherie sous vide et charcuterie à la coupe).

Validation des Membres du Conseil.

CIRCET – Fibre

Une rencontre a eu lieu avec Mme Mylène SOETINCK de la Sté Circet, à propos de la mise en place de la fibre sur la Commune. 120.000 prises dans l'Yonne dont 65.000 installées par Circet.

La mise en place se ferait au deuxième semestre 2022 pour être opérationnelle début 2023.

Explications du processus de déploiement.

Le système partira du Nœud de Raccordement d'Optique situé à Seignelay (environ 5.000 prises) pour être acheminé sur une armoire de 350 à 400 prises à Pontigny en passant par les chambres Télécom et installations des boîtiers en aérien.

Puis chaque opérateur interviendra début 2023 pour aller chez les particuliers intéressés.

Bar Tabac de Pontigny est agréé par la Direction Générale des Finances Publiques pour le paiement de proximité. Cette fonctionnalité permet de régler les factures avec QR Code (code-barres en 2D) sans avoir à se déplacer à la trésorerie, en particulier pour les factures d'eau et d'assainissement. Aussi la possibilité de payer les contraventions et d'acheter des timbres fiscaux dématérialisés (timbres pour les passeports, pour les Cartes d'Identité, pour les demandes de nationalité Française, pour les titres pour les étrangers...), délivrance de permis de conduire les véhicules terrestres et bateaux. Attestation d'accueil (30€).

Vente d'œufs à la ferme

Ouverture de la Maison Degryse. Point de vente : 3 rue de Roncenay à PONTIGNY – 06 45 08 63 06.

Eau et assainissement

Création d'un Cabinet d'Etude Technique et d'Ingénierie Environnementale (CETIE) par M. ESTEVE.

Salon hypnose/massage sonore à Pontigny

Ouverture d'un salon proposant différentes techniques corporelle et émotionnelle (hypnose, réflexologie, sonothérapie). Informations sur :

<https://www.marielaurechastenet.fr/accueil> Présentation de la plaquette

Informations diverses des Adjointes

- ❖ Mme Pauline DEGRYSE a assisté à l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes celui-ci demande une subvention exceptionnelle de 1.100 € pour recouvrir ses charges. La Commission Finances en discutera lors de la prochaine réunion du Budget.
- ❖ M. Cédric CHERRIER a eu un retour de Brennus Habitat : il y a un problème de voirie et de trottoir, la route se fissure. L'entreprise s'engage à faire les travaux, à prendre en charge

l'étude et s'engage à remettre tout en état. Question de M. ESTEVE : "a-t-elle prévue de refaire les réseaux et d'ajouter un regard suite à nos demandes en LR AR en 2015 et 2016, restées sans réponse" ?

- ❖ La distribution des bacs jaunes a commencé, il reste deux rues à faire. Un listing sera mis à jour.
- ❖ M. Ludovic DE CUYPER informe que la Préfecture a demandé à la ComCom qui a demandé à la Mairie de réaliser un sondage afin d'avoir un état sur les demandes de vaccination faites par les personnes de plus de 75 ans.
Il va falloir contacter les habitants et leur demander s'ils sont déjà vaccinés, s'ils souhaitent se faire vacciner, s'ils sont mobiles ou pas. Ces informations sont à faire remonter rapidement.

❖ **Parole aux Conseillers, ères**

Suite à l'arrêt annoncé du tarif réglementé pour le gaz : Mme GAGNEPAIN demande si quelque chose a été fait, s'il y a une suite ? Il faudrait informer les habitants.

M. ESTEVE informe qu'à la dernière réunion de la Comcom, schéma directeur assainissement à charge eaux pluviales, quel est le chiffre ? Pas de réponse. La fourchette annoncée est entre 5 à 45.000 €. Il y a des réseaux à refaire. ? sujet à revoir

Questions reçues par mail d'habitants :

- Où en sont le nettoyage des fossés et les réparations ?
 - Pour la restauration de la toiture de l'abbaye, il y a une garantie décennale. Il faut la faire appliquer.
- M. CHERRIER demande à ce qu'on lui montre le dossier.

Mme GAGNEPAIN rappelle la dangerosité de la rue Abbé Tauleigne et demande si la Mairie ne pourrait pas contacter l'Agence Technique Départementale de l'Yonne ?

Afin de pouvoir obtenir une aide financière, il faut y adhérer. La Communauté des Communes y adhère et verse 0.50 euros par habitant, donc ça ferait environ 350 € pour notre commune. Si la Comcom adhère à un taux supérieur, les communes ne paient plus.

Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux qui choisissent d'y adhérer conformément aux statuts, une assistance à maîtrise d'ouvrage dans leurs projets.

La Commission Budget se réunira le Samedi 27 février à 10H30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assistance et clôture la séance à 22h18.